



RISQUE PROFESSIONNEL, UN ENJEU FINANCIER

Les entreprises des IEG ont le taux de cotisation pour leur risque professionnel le plus bas de France. Ce taux est fixé à 0,2 % de la masse salariale depuis 2017, il était auparavant de 0,3 %.

Même en tenant compte des frais assumés par les entreprises de la Branche (maintien du salaire, médecine du travail autonome, régime particulier de sécurité sociale avec médecins salariés de la branche, services de prévention intégrés et relativement performants, culture de sûreté des installations), ce taux est particulièrement bas comparé à celui d'autres Branches ou régimes particuliers offrant les mêmes contreparties. Les employeurs de la Branche ayant gagné 0,1 % de la masse salariale sur leur taux de cotisation dans ces dernières années, il est regrettable que ces ressources n'aient pas été réinvesties dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, par exemple en acceptant plus de FIE (Faute Inexcusable de l'Employeur, circonstance qui permet une meilleure indemnisation des victimes) ou en indemnisant mieux des plus graves des accidents professionnels, ou mieux encore en investissant massivement dans les domaines santé et sécurité à long terme. Compte tenu de la masse salariale d'EDF SA, c'est près de 4 M d'euros qu'il serait possible de réinjecter dans la santé au travail.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100 % LIBRES... 100 % VOUS !**

Contact : Isabelle LE BIS
Septembre 2018